

Paris, le 19 février 2015



Monsieur Fabien GOLFIER
Secrétaire National
FA-FPT Police municipale
96, rue Blanche
75009 Paris

Monsieur,

Dans un communiqué du syndicat FA-FPT, repris dans l'édition de ce jour du Parisien Hauts-de-Seine, vous faites vôtres les élucubrations du maire de Clamart qui prétend avoir fait l'objet de persécutions politiques, et plus particulièrement d'une surveillance de sa permanence par les services de la garde municipale à l'époque où il était élu dans l'opposition.

Les faits sont pourtant éloquents et seraient plus de nature à incriminer Monsieur Berger. La permanence de ce dernier ne respectait pas en effet, lors de son ouverture en 2011, les règlements d'urbanisme dans une zone de protection où la transformation d'anciens commerces en bureaux était proscrite. Le service de l'urbanisme, avec le concours de la garde municipale, a donc voulu démontrer que le local de Monsieur Berger était bien une permanence politique et non un commerce. Pour l'établir, les services de la ville ont procédé durant une période à des contrôles réguliers pour rendre compte du fait que l'activité de ce local était bien celle d'une permanence politique et non celle d'un commerce. 53 rapports ont ainsi été établis afin de constituer un dossier en justice. Monsieur Berger le sait pertinemment puisqu'une action judiciaire a ensuite été entreprise par la ville de Clamart pour non-respect de la zone de protection du commerce inscrite dans les règlements d'urbanisme et pour une enseigne également non conforme.

Philippe
KALTENBACH
—
Sénateur
des Hauts-de-Seine
—

Aussi, je ne peux que vous inviter à vous concentrer sur la mission qui est la vôtre, à savoir la défense des agents de la fonction publique territoriale et non celle des élus UMP qui sont favorables, tout comme vous, à un armement des policiers municipaux semblable à celui des policiers nationaux. D'ailleurs, si vous aviez pris la peine de vérifier vos informations auprès des agents de la garde municipale en poste à cette époque plutôt qu'auprès des membres de l'UMP92, ceux-ci vous auraient immédiatement confirmé que jamais ils n'ont pu faire l'objet, entre 2001 et 2014, d'une quelconque instrumentalisation politique.

J'ai eu l'occasion de débattre avec vous précédemment du rôle qu'il convient de confier aux polices municipales. Nous ne partageons pas la même vision des missions qui doivent être celles des agents municipaux en charge de la sécurité et de la surveillance de l'espace public. Cependant, comme nous sommes en démocratie, je vous saurais gré de bien vouloir souffrir que j'ai une opinion différente de la vôtre et de ne pas vous livrer à de telles attaques qui sont bien éloignées du mandat qui vous a été confié dans le cadre de vos fonctions syndicales. J'ai pu constater que la devise de votre syndicat est : « *Autonome et libre* ». Sachez que par vos agissements vous ne servez pas celle-ci.

Comme vous avez crû utile d'en faire également part dans votre communiqué outrancier, je vous informe enfin que le choix de la dénomination à Clamart de la « garde municipale » trouve sa seule justification dans le fait que l'ancienne équipe municipale a toujours considéré que les agents en charge de la sécurité et de la surveillance, ne devaient en aucun cas se placer, dans leurs missions, en concurrence avec les policiers nationaux mais plutôt en complémentarité.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche et vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales.

Philippe KALTENBACH